

<https://snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-arrache-des.html>



Congés Formation et Mobilité

Le SNETAP-FSU arrache des possibilités de congés supplémentaires !

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 10 février 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Cette année, la [DGER](#) avait décidé d'aligner le nombre d'attributions de congés sur le nombre de demandes qu'elle trouvait intéressantes.

Alors que le Secrétariat Général ([SG](#)) annonçait des moyens pour 33 possibilités de congés formations tous corps confondus, la [DGER](#) n'avait retenu que 26,5 congés pour l'ensemble des corps ([PCEA](#), [PLPA](#), [PEPS](#), [CPE](#), [ATLS](#) et ingénieurs, [ACEN](#)).

D'autre part, elle entendait prélever sur les crédits destinés aux congés de formation à la fois les requalifications rendues nécessaires par la fermeture de l'option Technique Comptable et Bureautique (TCB) du corps des PLPA et les formations demandées par les agents touchés par une mutation d'office ([MIS](#)).

Face à la détermination des représentants syndicaux (11 SNETAP et 1 FO) et après plusieurs interruptions de séance à notre demande, la DGER a accepté que le nombre de congés formation passe de 26,5 à 33.

- **Pour les PCEA**, le nombre de possibilités est passé de 9,5 à 13,5.
Dans un deuxième temps, la DGER s'est engagée à envisager la possibilité de gérer les MIS en dehors du quota de congés formation comme nous l'avons demandé.
Dans l'hypothèse où notre demande serait acceptée, le nombre de possibilités de congés formation pour les PCEA passerait de 13,5 à 16, se rapprochant ainsi du nombre des années précédentes.
- **Pour les PLPA**, le nombre de possibilités est passé de 8,5 à 12.
De la même façon, la DGER s'est engagée à envisager la possibilité de gérer les MIS et les TCB en dehors du quota de congés formation.
Le nombre de possibilités de congés formation pour les PLPA passerait alors de 12 à 14,5.
- **Pour les CPE**, le nombre de possibilités est passé de 1,5 à 2,5.
- **Pour les PEPS**, le nombre de possibilités est passé de 1,5 à 2,5 et passerait à 3,5 si l'agent touché par une MIS obtenait son Congé Formation hors quota.

Les élus paritaires SNETAP-[FSU](#) et [SNEP](#)-FSU des PCEA, PLPA, PEPS et CPE.